

Metz, le 17 décembre 2021

## Communiqué de presse

---

### Convention de coopération entre la DDFiP de Meurthe-et-Moselle et l'Urssaf Lorraine

**Nancy** - Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la DGFIP et l'Urssaf en matière de recouvrement des recettes fiscales et sociales, la **Direction départementale des Finances publiques de Meurthe-et-Moselle** représentée par **M. Bertrand GAUTIER** et la **Direction régionale de l'Urssaf Lorraine** représentée par **M. Christophe FRANCESCHI** ont signé le 16 décembre 2021 une convention partenariale visant à renforcer l'échange d'informations et la coordination de l'action entre les deux organismes.

Cette convention permettra de consolider sur le territoire meurthe-et-mosellan l'efficacité des actions de recouvrement, l'accompagnement des entreprises et travailleurs indépendants en difficulté, la réponse apportée aux travailleurs indépendants dans le cadre de l'accueil commun.

Ce nouveau dispositif relatif au recouvrement des créances fiscales et sociales dynamise le partenariat DGFIP/ Urssaf et vient enrichir une coopération déjà forte entre les deux services publics, notamment dans les domaines de la lutte contre la fraude et le soutien aux entreprises en difficulté. Cette coopération est actuellement renforcée par la mise en œuvre du plan interministériel d'accompagnement des entreprises à la sortie de crise.

Cette convention et le dispositif d'échanges qu'elle prévoit ont vocation à se mettre en place d'ici cette fin d'année dans tous les départements de l'ex-région Lorraine.

#### Contact presse :

- Fanny L'HERITIER - [fanny.lheritier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fanny.lheritier@dgfip.finances.gouv.fr) - 03 83 17 71 38
- Odile TAILLARD - [odile.taillard@urssaf.fr](mailto:odile.taillard@urssaf.fr) - 03 87 56 5037